

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

---

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL524

présenté par

Mme Gaillot, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Forteza, M. Orphelin et M. Julien-Laferrière

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement présente mensuellement au Parlement un rapport d'évaluation des mesures de gestion de la sortie de la crise sanitaire à compter de la promulgation de cette loi.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à suivre régulièrement l'impact réel des mesures de gestion de la sortie de la crise sanitaire en assurant un contrôle par le Parlement de ces mesures exceptionnelles touchant à la vie quotidienne des français.e.s.